# **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



# Édition Chronologique n° 94 du 4 décembre 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 8

## CIRCULAIRE N° 23200-2020/ARM/DPMM/2/PIL

 $fixant \ les \ conditions \ et \ modalit\'es \ pour \ le \ passage \ des \ \'epreuves \ de \ s\'election \ professionnelle \ en \ 2021.$ 

Du 16 novembre 2020

#### DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE :

Sous-direction "gestion du personnel"

# CIRCULAIRE N° 23200-2020/ARM/DPMM/2/PIL fixant les conditions et modalités pour le passage des épreuves de sélection professionnelle en 2021.

Du 16 novembre 2020

NOR A R M B 2 0 5 5 8 6 0 C

#### Référence(s):

- Décret N° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.
- 2 Arrêté du 31 mars 2017 fixant les modalités d'organisation des épreuves de sélection professionnelle pour ouverture de l'accès au grade de major.
  Décision du 6 juillet 2020 portant délégation de signature (direction du personnel militaire de la marine) (n.i. BO; JO n° 170 du 11 juillet 2020, texte n° 19).
  Décision n° 0-20614-2020/ARM/DPMM/PRH/NP du 6 octobre 2020 relative aux conditions pour se présenter aux épreuves de sélection professionnelle (n.i. BO).

Pièce(s) jointe(s):

Deux annexes.

Texte(s) abrogé(s):

2 Circulaire N° 0-17103-2020/ARM/DPMM/2/PIL du 30 juillet 2020 fixant les conditions et modalités pour le passage des épreuves de sélection professionnelle en 2020.

Référence de publication :

## **Préambule**

Cette circulaire précise les conditions et modalités pour le passage des épreuves de sélection professionnelle (ESP) en 2021.

## 1. MODALITÉS

#### 1.1. Conditions à réunir

Les candidats devront :

- avoir été promus maître principal et être détenteurs d'un brevet de maîtrise (brevet supérieur pour les filières orphelines (11) au plus tard au 31 décembre 2020 ;
- avoir soit validé le *Test of English for International Communication* (2) (TOEIC=550), soit détenir un certificat militaire (CML), soit un examen militaire de langue (EML) en anglais au plus tard le 1 février 2021 (minimum CML1 ou EML1 en anglais).

Les bureaux d'administration des ressources humaines (BARH) ou division administration du personnel (DAP) transmettront les résultats des examens TOEIC non saisis dans le Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH), par voie électronique, au plus tard le 15 février 2021.

## 1.2. Dates des épreuves et centres d'examen

L'épreuve écrite d'admissibilité aux ESP se déroulera le mardi 18 mai 2021.

Les modalités d'organisation des épreuves, la liste des centres ouverts et la répartition de principe des candidats entre les différents centres feront l'objet d'une circulaire diffusée après réception des candidatures. Sans attendre la parution de cette circulaire, les centres d'examen sont invités à s'organiser dès maintenant, notamment pour commander l'imprimé sur lequel les candidats seront amenés à composer. Les bâtiments dont le programme d'activités prévoit une période à la mer devront prendre toutes les dispositions pour permettre la bonne tenue de l'épreuve.

L'admissibilité sera prononcée fin juin 2021.

Les épreuves orales d'admission seront organisées entre juillet et octobre 2021 au centre d'instruction naval (CIN) de Brest. Une session extraordinaire sera ouverte au mois de juillet au profit exclusif du personnel déployé en mission opérationnelle durant la session principale. La désignation des admissibles pour cette session extraordinaire sera effectuée par la direction du personnel militaire de la marine sur proposition argumentée du commandant d'unité. La session principale se déroulera en septembre/octobre. Les dates seront transmises aux candidats dès que connues. En cas de crise majeure, tel que l'état d'urgence sanitaire né de l'épidémie de la covid-19, le recours à la visioconférence sera privilégié pour le personnel déclaré admissible.

Les modalités de passage seront précisées dans les convocations émises par le CIN Brest.

## 1.3. Format des épreuves de sélection professionnelle qui compte les deux parties suivantes :

## 1.3.1. Epreuve écrite d'admissibilité

 $L'\'epreuve\'ecrite (dur\'ee: 4 heures; coefficient: 3) consiste en une synth\`ese de dossier. Elle comporte les deux points suivants: 100 de la comporte les deux points suivants (dur\'ee: 4 heures; coefficient: 3) consiste en une synth\`ese de dossier. Elle comporte les deux points suivants (dur\'ee: 4 heures; coefficient: 3) consiste en une synth\`ese de dossier. Elle comporte les deux points suivants (dur\'ee: 4 heures; coefficient: 3) consiste en une synth\`ese de dossier. Elle comporte les deux points suivants (dur\'ee: 4 heures; coefficient: 3) consiste en une synth\`ese de dossier. Elle comporte les deux points suivants (dur\'ee: 4 heures; coefficient: 3) consiste en une synth (dur\'ee: 4 heures; coefficient: 4 heures; coefficient$ 

- une synthèse de documents d'une trentaine de pages sur un thème lié à la Marine à résumer sous forme de fiche (600 mots plus ou moins 10 pour cent);
- la rédaction d'un avis personnel structuré et argumenté (150 mots plus ou moins 10 pour cent) en réponse à une question relative au sujet de la synthèse.

L'épreuve orale (durée : 30 minutes ; coefficient : 7) consiste en un entretien avec le jury. Elle comporte les deux parties suivantes :

- un exposé de 10 minutes traitant d'un sujet choisi par le candidat parmi 2 sujets préalablement tirés au sort et préparé pendant 15 minutes ;
- un entretien libre de 20 minutes avec le jury dans le domaine professionnel du marin, sur des thèmes de culture générale et de défense pouvant s'appuyer sur la documentation afférente. La liste des textes à réviser est précisée en annexe II. Ils sont accessibles et consultables sur le portail RH.

## 2. RECUEIL DES CANDIDATURES

Les candidatures seront signalées par formulaire unique de demande numérisé, doublé d'un mouvement informatique selon les modalités précisées en annexe I, avant le 15 février 2021. Les candidats préciseront le centre d'examen de rattachement souhaité.

## 3. PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE

## 3.1. Principes et inscriptions

Les cours par correspondance, préparant aux différentes épreuves de sélection professionnelle, sont organisées par Tremplin Sécurité Défense.

Ils se déroulent sur une période d'environ six mois et débuteront dans le courant du mois de novembre 2020.

 $Les \ candidats \ d\'esirant \ suivre \ cette \ pr\'eparation \ s'inscriront \ directement \ sur \ le \ site \ internet \ \grave{a}$  l'adresse suivante : www.tremplin-securite-defense.fr.

#### 3.2. Participation financière de la Marine

À l'issue des épreuves, une aide financière pour la préparation écrite peut être accordée aux candidats selon les critères suivants :

- qu'ils réunissent les conditions exigées pour se présenter aux ESP (fixées par <u>arrêté de référence</u>) ;
- qu'ils effectuent la totalité de l'épreuve écrite des ESP ;
- que leur assiduité ait été suffisante. L'assiduité sera jugée au vu des relevés de notes établis par Tremplin Sécurité Défense et d'un retour d'au moins trois devoirs.

Les frais occasionnés par la préparation des oraux ne seront pas remboursés.

La direction du personnel militaire de la marine publiera la liste des candidats bénéficiant du remboursement au cours du premier semestre 2021, après la parution de la liste d'admissibilité.

Les dossiers de demande de remboursement seront établis par le bureau « finances » de la direction du personnel militaire de la marine.

## 4. RÉUSSITE AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE

Les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10/20 à l'issue de l'épreuve écrite sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

À l'issue de l'épreuve orale, les candidats dont la moyenne est supérieure à 10/20 (écrit + oral) sont déclarés admis.

## 5. ABROGATION-PUBLICATION

La <u>circulaire n° 0-17103-2020 ARM/DPMM/2/PIL/NAP du 30 juillet 2020 f</u>ixant les conditions et modalités pour le passage des épreuves de sélection professionnelle en 2020 est abrogée.

La présente circulaire est publiée au Bulletin officiel des armées.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le capitaine de frégate, adjoint au chef du bureau « équipages de la flotte et marins des ports », Alban Théodose MOREL.

## Notes

(1) Conformément à la décision de quatrième référence (n.i. BO), être titulaires du certificat maître de central de sous-marin, C PLONGHELI, C MATPARA SUP, C INSTSOCR, C BCMD, C REPORTERIMAGESUP.

(2) Test d'anglais pour la communication internationale.

## **ANNEXES**

# ANNEXE I. MODALITÉS DE RECUEIL DES CANDIDATURES

## 1. FORMULAIRE UNIQUE DE DEMANDE

Organisme d'admin	istration:		
Matricule marine :		Spécialité :	
Grade:	Nom:	Prénom :	
Statut :  Carrière Contrat	Date fin de lien/limite d'âge :	Interruption d	le service : Oui
Armée : MARINE NA	TIONALE		
Affecté à :		Désigné pour	
Emploi :			
Objet : ESP 2021.			
Message de référen	ce:		
Pièces jointes :			
Renseignements ma BM XXXX à/c du TOEIC (Nombre de	points)/EML ANGLAIS a/c du		
BM XXXX à/c du TOEIC (Nombre de Avis commandant d	ROINTS / EML ANGLAIS à/c du	□ D: défavorable	☐ TD: très
BM XXXX à/c du TOEIC (Nombre de  Avis commandant c  TF: très favorabl	points)/FML ANGLAIS \(\hat{b}\)c du  bu conseil d'unit\(\hat{c}\):  a \( \begin{array}{c} \		défavorable
BM XXXX à/c du TOEIC (Nombre de  Avis commandant c  TF: très favorabl  Les avis D et TD doi	points)/FML ANGLAIS lyc du  u conseil d'unité :  o F: favorable  vent obligatoirement être motivés		défavorable
BM XXXX à/c du TOEIC (Nombre de  Avis commandant c  TF: très favorabl  Les avis D et TD doi	points)/FML ANGLAIS \(\hat{b}\)c du  bu conseil d'unit\(\hat{c}\):  a \( \begin{array}{c} \		défavorable
BM XXXX a/c du TOEIC (Nombre de  Avis commandant c  TF: très favorabl  Les avis D et TD doi  Motivations, renseig	points // EML ANGLAIS M/c du  u conseil d'unité :  u		défavorable
BM XXXX à/c du TOEIC (Nombre de  Avis commandant c  TF: très favorabl  Les avis D et TD doi	points // EML ANGLAIS M/c du  u conseil d'unité :  u		défavorable
BM XXXX a/c du TOEIC (Nombre de  Avis commandant c  TF: très favorabl  Les avis D et TD doi  Motivations, renseig	points // EML ANGLAIS M/c du  u conseil d'unité :  u	par le commandant de forn	défavorable
BM XXXX a)c du TOEIC (Nombre de  Avis commandant c  TF: très favorabl  Les avis D et TD doi  Motivations, renseig	points) [FML ANGLAIS b/c du  ou conseil d'unité :  e	par le commandant de forn  Le :  Signature d	défavorable
BM XXXX a)c du TOEIC (Nombre de  Avis commandant c  TF: très favorabl  Les avis D et TD doi  Motivations, renseig  CENTRE D'EXAMEN  Demande traitée p:	poloss) [FML ANGLAIS M/c du  pu conseil d'unité :  e	Le : Signature d	défavorable
BM XXXX a)c de TOEIC (Nombre de   Avis commandant c  TF: très favorabl  Les avis D et TD doi  Motivations, renseig  CENTRE D'EXAMEN  Demande traitée pc  Grade: Nom	poloss) [FML ANGLAIS M/c du  pu conseil d'unité :  e	par le commandant de forn  Le :  Signature d	défavorable
BM XXX a)c du TOEIC (Nombre de  Avis commandant c  TF: très favorabl  Les avis D et TD doi  Motivations, rensei  CENTRE D'EXAMEN  Demande traitée po Grade : Nom Téléphone:	poloss) [FML ANGLAIS M/c du  pu conseil d'unité :  e	Le : Signature d	défavorable
BIN XXXX a)c de TOEIC (Nombre de  Avis commandant c  TF: très favorabl  Les avis D et TD doi  Motivations, renseig  CENTRE D'EXAMEN  Demande traitée pc  Grade: Nom	poloss) [FML ANGLAIS M/c du  pu conseil d'unité :  e	Le : Signature d	défavorable

#### 2. PROCÉDURE INFORMATIQUE DE RECUEIL DES CANDIDATURES

La saisie informatique de la candidature est réalisée sur l'écran Rh@psodie reproduit ci-dessous :

(IT 9050 – concours/examen).

Les rubriques obligatoires à renseigner sont :

- Date : Du 01.01.2021 au 31.12.9999 ;
- Statut candidature : En cours ;
- type concours : 08 (Examen professionnel);
- autre concours/examen : Examen de spécialisation professionnelle ;
- année du concours/de l'examen : 2021 ;
- Date épreuve écrite : 18.05.2021 ;
- commentaires : renseigner le centre d'examen souhaité.

# ANNEXE II. LISTE DES TEXTES POUR L'ÉPREUVE ORALE

Les textes suivants sont consultables sur :

- le site Internet www.legifrance.fr;
- le site Intradef du bulletin officiel des armées ;
- le site Intradef de la fonction RH Marine.

## 1. LA DÉFENSE

## OBJECTIF : connaître les chiffres clés de la Défense (effectif, budget) et connaître l'actualité de la Défense.

- Organisation du Ministère et attributions du ministre des armées, du chef d'état-major des armées et du chef d'état-major de la marine ;
- décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (modifié) portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;
- décret n° 2009-869 du 15 juillet 2009 relatif aux attributions du ministère de la défense, du chef d'état-major des armées et des chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air ;
- opérations en cours (objectif, mandat, forces en présence) : « Armées d'aujourd'hui », site intradef du chef d'état-major des armées opérations ;
- actualité de défense : presse nationale défense.

## 2. LES MISSIONS DE LA MARINE

## OBJECTIF : connaître les principales missions de la Marine.

- Dossier d'information de la Marine ;
- Cols Bleus.

#### 3. LES GRANDS PROGRAMMES

OBJECTIF: connaître les programmes d'armement en cours et futurs dans la Marine et savoir percevoir les enjeux stratégiques pour la marine.

- Grands projets actuels [missile de croisière naval (MDCN), BARRACUDA, bâtiments ravitailleur des forces (BRF), système de drone aérien marine SDAM, propulseur sous-marin de 3ème génération (PSM3G)];
- documentation HORIZON MARINE 2025.

## 4. ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA MARINE

OBJECTIF: connaître l'organisation des forces et savoir se positionner en qualité de major dans la chaîne de commandement.

Instruction générale n° 14/DEF/EMM/ORI du 24 juin 2010 modifiée, relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime.

#### 5. STATUT DU MILITAIRE

OBJECTIF: connaître le statut des officiers mariniers de carrière et engagés (congés statutaires, droits et devoirs, avantages du statut).

- code de la défense Partie législative ;
- code de la défense Partie réglementaire IV. Le personnel militaire ;
- <u>décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008</u> modifié, portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;
- <u>décret n° 2008-961</u> du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires engagés ;
- <u>décret n° 91-606 du 27 juin 1991 modifié, relatif à l'indemnité de départ allouée à certains militaires non officiers ;</u>
- <u>circulaire du 29 juin 2018</u> portant charte de la concertation.

#### 6. RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF: connaître le déroulement de carrière du personnel non officier et la politique de la Marine pour remplir le rôle de capitaine de compagnie. Guide RH du marin (téléchargeable sur le portail RH – http://portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/guide-rh-du-marin).